

Hommes-femmes : l'égalité se fait attendre

10 décembre 2009

Xavier Darcos, ministre de l'Emploi, devrait présenter début 2010 un projet de loi sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes. Les détails n'en ont pas encore été rendus publics, mais des quotas de femmes dans les instances de direction pourraient être mis en place ainsi qu'un système de pénalités en fonction de la façon dont les inégalités de salaires et d'emploi évoluent dans les entreprises.

En dépit de sept lois sur le sujet depuis 1972, les inégalités hommes-femmes demeurent en effet très importantes. Certes, les femmes continuent à s'ouvrir de nouvelles portes : elles sont ainsi passées de 34 % à 38 % des cadres supérieurs entre 2002 et 2007. Mais parallèlement, elles occupent aussi une grande partie des nouveaux emplois peu qualifiés et mal rémunérés créés dans le secteur des services. Et depuis le début des années 1990, l'écart de salaires entre hommes et femmes à temps complet ne diminue plus.

Selon une étude du ministère de l'Emploi sur les entreprises de plus de 10 salariés du secteur privé, « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire en tenant compte du diplôme, de l'expérience professionnelle, du secteur d'activité et du type de contrats par exemple, la discrimination « pure » serait responsable d'écarts de salaires d'environ 6 % ou 7 % entre les deux sexes.

L'essentiel de l'écart de rémunération entre hommes et femmes trouve sa source ailleurs. A temps complet, les femmes perçoivent en moyenne 19 % de moins que les hommes. Parce qu'elles occupent des emplois moins qualifiés, qu'elles se situent à des postes moins élevés dans la hiérarchie et qu'elles reçoivent moins de primes.

Mais surtout, si l'on prend en compte le temps partiel, les femmes reçoivent des rémunérations salariales inférieures en moyenne de 27 % à celles des hommes. Vu dans l'autre sens, les hommes touchent en moyenne 37 % de plus que les femmes...

L'inégalité reste par ailleurs encore plus considérable en matière de pouvoir : public et privé confondus, les femmes n'occupent qu'un poste de direction sur huit [1]

Au total, un récent classement international réalisé à partir d'une batterie d'indicateurs (salaires, postes de travail, etc.) situait la France au 18ème rang mondial en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, en baisse de trois places depuis l'an dernier [2]

Le ministre de l'Emploi réussira-t-il là où ses prédécesseurs ont échoué ? La lutte contre les discriminations est essentielle, mais une partie des facteurs qui creusent ces écarts sont difficiles à changer à travers l'action publique. De plus, qu'il s'agisse d'orientation scolaire ou de promotion du travail à temps partiel, certaines politiques publiques ont plus accru les inégalités qu'elle ne les ont réduites.

Lecture : les salaires des femmes sont en moyenne inférieurs de 25,7 % à ceux des hommes tous temps de travail confondus. Si l'on ne tient compte que des temps complets, en retirant l'effet du temps partiel (9,4 %), l'écart est de 16,3 %. * Les femmes et les hommes n'exercent pas les mêmes professions. Par exemple, les femmes sont très nombreuses dans le secteur des services à la personne quand les hommes sont plus présents dans le secteur du bâtiment.

Source : ministère du Travail, Données 2008, © Observatoire des inégalités

[1] Voir aussi : « CAC 40 mais où sont les femmes », Alternatives Economiques n° 285, et sur notre site «

Décomposition des écarts de salaires entre femmes et hommes

Unité : %

[2] Voir www.weforum.org

Les femmes gagnent ...% de moins que les hommes

Écart tous temps de travail confondus >	25,7
• Effet du temps partiel	- 9,4
• Adresse de cet article : https://www.inegalites.fr/Hommes-femmes-l-egalite-se-fait-attendre	
Écart pour des temps complets	16,3
Effet de l'inégale répartition des métiers*	- 3,5
Écart pour des temps complets à métier équivalent	12,8
Effets de structure à métier équivalent (âge, secteur d'activité, taille de l'entreprise, type de contrat de travail)	- 2,3
Part non expliquée	10,5